



Dans notre pays, le traitement de l'eau potable fonctionne bien.

Vivez d'amour et d'eau fraîche avec sérénité

H₂O En comparaison avec d'autres denrées alimentaires, l'eau potable suisse renferme peu de bactéries ou de gènes résistants aux antibiotiques, selon une étude de l'Institut de recherche de l'eau du domaine des EPF. Des résidus d'antibiotiques et des bactéries résistantes peuvent se propager, par l'intermédiaire des matières fécales et du lisier, dans les eaux usées ou dans le sol et finalement aussi dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Dans l'eau brute, les scientifiques ont détecté des bactéries résistantes à tous les antibiotiques.

ques testés. Dans celle du réseau en revanche, celles-ci étaient très rares, voire indétectables. Les teneurs en gènes de résistance recherchés se situaient, elles aussi, très souvent en dessous du seuil de détection. Les chercheurs ne peuvent toutefois pas exclure un développement de l'antibiorésistance dans l'eau potable, mais jugent le risque de transmission aux pathogènes ou aux bactéries intestinales humaines faible. Les procédés habituels de traitement de l'eau potable constituent une solide barrière, selon leurs conclusions. ● **ATS**

Le patrimoine visuel valaisan s'ouvre au public

ARCHIVES Chacun peut désormais consulter gratuitement quelque 3300 heures d'émissions issues des archives de la télévision valaisanne Canal 9. Il s'agit d'un projet pilote important pour le canton et la Suisse. L'archivage concerne pour l'heure uniquement les émissions diffusées par Canal 9 de 1984 à 2005. Placées sur des supports analogiques, leur sauvegarde sous forme numérique devenait impérative. En 2015, la Médiathèque Valais a ainsi reçu plus de 7000 cassettes. «Nous avons décidé de nous concentrer uniquement sur les émissions diffusées et donc sur 3500 cassettes», a précisé le directeur, Damian Elsig. Alors que

le traitement d'une heure d'émission nécessitait huit heures de travail, la technologie de la start-up Recap IT, basée notamment sur la reconnaissance vocale, permet de passer à une heure de travail. «Cela a été déterminant pour le succès du projet», a souligné Jacques Cordonier, chef du Service valaisan de la culture. Bientôt, ce «trésor cantonal» sera également visible sur la plateforme suisse Memobase, a indiqué Christoph Stuehn, directeur de Memoriav, association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse. Il s'agit «d'un projet pilote exemplaire en Suisse». Le coût global du projet s'élève à 500 000 francs. ● **ATS**

AGRESSÉE, ELLE VIT DANS L'ANGOISSE

TÉMOIGNAGE CHOC Les abus sexuels subis par cette Lausannoise illustrent à quel point de telles agressions peuvent abîmer un être. Même lorsqu'il a le courage de les dénoncer.

«**J'** encourage les victimes d'abus sexuels à porter plainte. Parler ne m'a pas extirpée de mon mal-être, mais ne pas le faire aurait été pire!» Mia n'a pas attendu l'émoi qu'a suscité l'affaire Weinstein pour «balancer son porc» à la justice. Cette Lausannoise a porté plainte contre son agresseur le jour même des faits. Une affaire dont l'acte d'accusation vient de tomber. Depuis, Pierre* attend son procès à la prison de la Croisée. «Grâce au courage de ma cliente, ce multirécidiviste vaudois de 39 ans n'aura pas eu l'occasion de laisser libre cours à ses pulsions sur d'autres», souligne Me Véronique Fontana, avocate de Mia. La jeune femme a croisé sa route le 13 janvier 2017. Cette nuit-là, elle tentait d'oublier sa dépression en célébrant son anniversaire par une tournée des bars lausannois. Seule. «Car je n'ai pas d'amis», lâche sur le ton de l'évidence celle dont la fragilité est palpable.

Un «mauvais pressentiment» Au petit matin, elle tombe sur son bourreau devant l'Aperto de la gare, où elle est allée chercher du vin. La conversation s'engage avec cet homme qui dit s'appeler Mehdi. Mia l'invite à partager la bouteille dans son studio. «Sans arrière-pensée, précise-t-elle. J'étais ivre et seule.» Sur le moment, elle a un «mauvais pressentiment». Mais l'ivresse l'empêche de s'y arrêter. Une fois chez elle, Mia et Mehdi vident leurs 75 cl de vin et partagent un joint. Puis la Vaudoise sort chercher de la vodka chez Denner. À son retour, son natel a disparu et sa mauvaise intuition ressurgit. «Je



ULTRAVIOLENCE Ci-dessus, Mia lors de son arrivée au CHUV le jour du drame. Ci-dessous, son agresseur, peu après son arrestation.



n'osais pas confronter mon invité, alors j'ai fui dans le sommeil tandis que lui s'endormait sur le canapé.» Mia se réveille quelques heures plus tard, paniquée. Elle exige de Mehdi qu'il parte. L'homme voit rouge, saisit Mia par les cheveux, lui assène plusieurs coups de poing au visage, la projette sur le lit et s'adonne, sur elle, à des attouchements sexuels. Il saisit ensuite sa victime par le cou et serre. «Avant j'étais pétrifiée, mais à ce

« Parler ne m'a pas extirpée de mon mal-être, mais ne pas le faire aurait été pire! » Mia, victime d'agression sexuelle

moment-là j'ai cru que j'allais mourir et j'ai vu ma vie défilé. Alors je me suis débattue. » Les cris de Mia attirèrent l'attention de deux voisines, ce qui provoque la fuite de Mehdi. **Procès prévu pour le début 2018** C'est grâce à la vidéosurveillance de la gare que les policiers identifieront Pierre, un Colombien d'origine, adopté par des Suisses à 9 ans, et au casier chargé. En 2003, il a été condamné à 2 ans et demi de prison pour viol et acte sexuel sur un enfant. En 2007, il a écopé de 3 ans et 11 mois pour contrainte sexuelle. Sans parler des vols, infractions à la LCR et à la LStup, violations de domicile, injures et autres violences contre fonctionnaire. Lors des auditions, le prévenu a réfuté les abus sexuels et n'a concédé que de simples gifles alors

que l'acte d'accusation précise que Mia a eu le nez fracturé sous ses coups et que des examens attestent les violences sexuelles. Neuf mois après son agression, malgré le soutien de sa famille et de son compagnon, Mia peine à canaliser ses angoisses, lesquelles se manifestent parfois sous forme de spasmes et de tremblements. L'évènement l'a poussée à abandonner le suivi psychologique dont elle bénéficiait jusque-là. Le regard des autres pèse plus qu'auparavant et elle ressent de la culpabilité. «Même si je sais que cet homme a abusé de ma fragilité et de ma naïveté, au fond de moi, je me sens responsable de ce qui est arrivé», répète la Lausannoise. Le procès de Pierre pour tentative de viol et mise en danger de la vie d'autrui aura lieu début 2018. Mia ne sait pas si elle s'y rendra. ● **TEXTE LAURENT GRABET** ● **PHOTOS SÉBASTIEN ANEX**

* Nom connu de la rédaction



Les chevaux de la race franches-montagnes ne sont pas en péril, selon nos autorités.

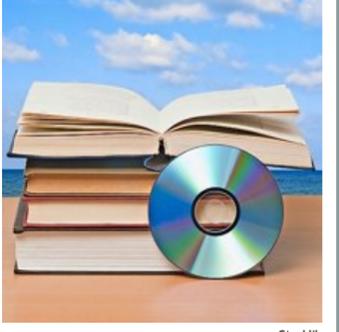
Pas de soutien fédéral au franches-montagnes

ÉLEVAGE Le cheval de la race franches-montagnes n'est pas en péril, a estimé hier le Conseil fédéral. Il jouit d'une popularité croissante, malgré la baisse des effectifs. Un postulat de la conseillère aux États Anne Seydoux-Christe (PDC/JU) demandait au Conseil fédéral d'étudier les mesures susceptibles d'en-

rayer le recul des naissances pour préserver la race et le savoir-faire des éleveurs. La population de ces chevaux a passé de 3639 en 1995 à 2019 en 2015. Le Conseil fédéral a aussi examiné si toutes les possibilités liées aux accords de l'Organisation mondiale du commerce étaient utilisées pour l'élevage de ces chevaux. ● **ATS**

EN BREF Livres et DVD sur le Net taxés

TVA Fini livres ou DVD hors taxes sur Amazon et consorts! Dès 2019, les commandes sur le Net n'échapperont plus à la TVA. Les envois frappés d'un montant de TVA inférieur à 5 fr. sont actuellement libres de taxe lors de l'importation. On peut y échapper en achetant jusqu'à 200 fr. de livres ou 62 fr. 50 de marchandises ne bénéficiant pas d'un taux réduit.



Rémy Pagani sanctionné

SCRUTIN ANNULÉ Le maire de Genève est sous le coup d'une procédure disciplinaire ouverte hier par le Conseil d'État. L' élu est soupçonné d'avoir violé ses devoirs de fonction en s'étant arrogé des compétences lors de la rédaction d'une brochure de votations, dont le déséquilibre a conduit à l'annulation du scrutin. Rémy Pagani encourt une sanction disciplinaire qui peut aller du blâme à la révocation.

SMS ● **HAPPY END** La jeune Turque, dont la naturalisation refusée à Buchs (AG) avait créé une polémique, a finalement obtenu son passeport suisse. ● **DÉCÈS** L'ancien conseiller national Marc Frédéric Suter est mort des suites d'une maladie. L'avocat et notaire biennois avait 64 ans. ● **ISLAM** Plus de 500 manifestants se sont rassemblés hier à Lausanne pour dire «Stop à l'islamophobie» suite au vandalisme au cimetière.